

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation :
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Rapport Chambre Régionale des Comptes – Enquête Accueil de Jeunes Enfants

Exposé :

La Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté a procédé, pour les exercices 2018 et suivants, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon dans le cadre de l'évaluation de la politique d'accueil du jeune enfant (moins de trois ans).

En 2015, l'intercommunalité a élaboré un premier schéma directeur définissant les orientations stratégiques en matière de Petite Enfance.

La Direction de la Petite Enfance est le « guichet unique » du Grand Chalon pour toutes les questions relatives à l'accueil du jeune enfant ainsi qu'à la gestion des crèches publiques et des Relais Petite Enfance. La direction accompagne également les parents par des actions de soutien à la parentalité et par l'animation d'ateliers de rencontre destinés à les aider et à préparer l'arrivée de leurs enfants.

Les moyens financiers consacrés aux EAJE (Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants) sont conséquents. Les charges de personnel représentent 88 % des dépenses de fonctionnement. Pour autant, le Grand Chalon parvient à contenir son reste à charge, après déduction des recettes, dans la limite de 3,7 M€ en moyenne sur la période sous revue.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'analyse de l'Accueil des Jeunes Enfants, présente la Politique de la Petite Enfance du Grand Chalon et expose ensuite de manière détaillée, l'organisation de l'Accueil Collectif sur le territoire et les moyens dédiés.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes annexé au présent rapport.

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

